L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Grands Lots 64 par 215

AVEC RESIDENCE A DEUX ETAGES,

3425 RUE CHIPPEWA,

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

A un ilet des Stuyvesant Docks

Emile Senac et als vs Mme David Klein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 74,994.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear Encanteur — Bureau No 802 rue Perdido, MERCREDI le 16 mars 1905, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu en pleine Cour le 2 février 1905 et signé en Cour ouverte le 8 février 1905 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Plaisance, Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, Chippewa et Jersey, d'après le plan fait par W. P. T. Thompson, voyer, le 27 janvier 1848, déposé comme plan No 15 en l'étude de Robert J. Beard, alors notaire en cette ville, les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 215 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié au plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, représenté par le billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété, le billet devant porter 8 0/0 d'intérêt par an de date de l'adjudication jusqu'au paiement final; l'acte de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1905 en sus de celles du prix de l'adjudication; l'acquéreur devant donner avec l'encanteur dix jours cont du moment de l'adjudication de façon à lier ladite adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. J. Méral, Jérome Meunier, avocats.

12 fév—12 19 26—mars 5 12 15

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De L'Elégante Résidence

ET TERRAINS SPACIEUX,

No 2113 rue Prytanée,

Entre les rues Jackson et Joséphine

Une aussi bonne localité que l'on puisse désirer.

Succession d'Edward Ivy.

No 60,519. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 16 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1905 et signé le 7 février 1905, par l'Honorable John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

L'élégante résidence en bois à deux étages, No 2113 rue Prytanée, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson et Joséphine, et l'avenue St-Charles, tel et de la banquette, sous une jolie barrière en fer, et contenant grande galerie, vaste vestibule grand salon, salle à manger, cuisine, buanderie, lavabo, office et autres agréments au rez-de-chaussée, galeries sur le devant et le côté, vestibule, sept chambres à coucher, chambre à bain, lavabo, cabinet pour le linge, au premier étage. Les chambres sont grandes, avec ornements élevés, bien ventilées et bien finis, d'un bout à l'autre, avec mantelets de cheminée en marbre dans les chambres principales. Les terrains sont tracés et jardiné et pelouse avec un superbe palmier sur le devant. Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson, St Charles et Joséphine, quatrième district de cette ville, désignés par les Nos Un et Deux sur un plan fait par C. A. Hedden, ingénieur civil, le 13 juin 1898, annexé à un acte pardevant S. H. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 23 juin 1848, chaque lot mesurant trente et un (31') pieds onze (11") pouces et cinq (5"') lignes de face à la rue Prytanée sur cent dix sept (117') un (1") pouce et six (6"') lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. C'est une confortable résidence avec tous les agréments modernes dans une excellente localité.

La propriété est en bon état, et est désirable de toute façon et de tous les points de vue. Le voisinage ne peut être surpassé. Les candélabres et les installations de gaz, à l'exception de la lumière du vestibule au rez de chaussée, sont inclus dans la vente. Des cartes d'entrée seront fournies tous les jours de 2 à 5 heures p. m. les dimanches exceptés.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit pour des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant ces taxes dues et exigibles en 1905, en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Parkerson, avocat.

12 fév—12 19 26—mars 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

D. A. McGovern vs Nicholas Broneto.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 20,245—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14ème jour de mars 1905, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir : Un jargon blanc exprès recouvert à quatre roues, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. John Alcuse Woodville, avocat pour le plaignant.

3 mars—3 5 14

ANNONCE JUDICIAIRE

John Alcuse Woodville vs John Masquere.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 14,511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Louis P. Paquet, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le MARDI 14me jour de mars 1905, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—Trois lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jena, Long, Cadiz et St George, désigné par les Nos 4, 5 et 24 mesurant comme suit : lots 4 et 5, chacun 30 pieds de face à Jena sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et lot No 24 mesurant 30 pieds de face sur la rue Long par une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles et adjoints aux lots 4 et 5 dans le fond, lot 4 commence à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Jena et Long, et lot 24 commence à une distance de 120 pieds de l'encoignure des rues Long et Jena, acquis par John Masquere le 21 septembre 1897, de la Louisiana Homestead Association, C. O. B. 170, Folio 66. Saisi dans l'affaire ci-dessus enregistrée et numérotée. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. John Alcuse Woodville, avocat pour le plaignant.

11 fév—11 19 26—mars 5 12 14

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

PROPRIETE DE RESIDENCE, Connue comme "GOEBEL'S ROW,"

RUE BIENVILLE, entre Dupré, ilet des rues Conti et White.

A l'Encan, à la Bourse, 311 rue Baronne. MARDI le 4 avril 1905.

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division D, docket No 72,873, dans l'affaire intitulée Gustave Fitzner vs Frank A. Moullet, ledit ordre daté et signé le 28 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, MARDI, le 4 avril 1905, la propriété immobilière suivante :

Sept certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Dupré, Conti et White, désignés comme lots numérotés dix à seize inclusivement sur un plan fait par Filié, daté le 13 mai 1895, annexé à un acte d'hypothèque pardevant F. Zengel, notaire, le 15 novembre 1898 par E. J. Goebel à H. L. Leonie Jr. et accordant que les dits lots mesurent en mesure américaine comme suit, à savoir : Lots Nos 10, 11 et 12, chacun 32' de face à la rue Dupré sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 141' 9" 2"', les trois lots contigus l'un à l'autre, lot numéro douze étant le plus près de la rue Bienville, et à une distance de là de 102' 4" 7"'. Lots numéros treize, quatorze, quinze et seize sont adjoints l'un à l'autre et mesurent comme suit : Lot numéro treize forme l'encoignure des rues Bienville et Dupré, et a 31' 6" de face à Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"'; lot numéro quatorze a 31' 6" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"'; lot numéro quinze a 31' 6" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"', et lot numéro seize a 31' 6" 1" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"'. Les améliorations consistent en une rangée de dix résidences connues comme Nos 2821 33-35 37 rue Bienville, Nos 908 10 rue Dupré et les Nos 1 à 10 Rangée Goebel.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en paiements différés en montants égaux, devant être payés en un et deux ans de la date d'adjudication, avec intérêt ci dessus au taux de 7 0/0 par an, jusqu'au paiement, et le dit paiement différé devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, comme il est plus amplement décrit ci-dessus, le différé représenté par deux billets au montants égaux tirés sur l'ordre de et signés et endossés par l'acquéreur ou acquéreurs, ou autrement par sécurité commerciale en ladite somme, toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1905 devant être assumées par l'acquéreur ou acquéreurs en plus de son enchère, ensemble avec un dépôt comptant de 10 0/0 du prix de l'adjudication par l'acquéreur ou les acquéreurs, au moment de l'adjudication. L'acte ou les actes de vente devant être passés pardevant William Renaudin, Esq., Notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne.

BERNARD BRUEWN, Esq.
EDGAR H. CAHN, Esq. } Receveurs et Liquidateurs.
W. S. PARKERSON, Esq.
E. A. PARSONS, Esq. } Avocats.

2 mars—2 4 5 12 19 26—avril 2 4

ANNONCE JUDICIAIRE.—Deux Beaux lots sur l'avenue Napoléon, ilet des rues Celiade, Chestnut et Berlin, à l'Enchère Publique, à la Bourse, 311 Rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John F. Aiken interdit, Docket No 69,815, Division E, ledit ordre daté et signé le 13 février 1905 et adressé à J. L. Onorato Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905, à midi, la propriété foncière ci-dessous—

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Chestnut et Celiade, mesurant 64' face à l'avenue Napoléon, sur 116' de profondeur entre lignes parallèles et faisant partie des vingt-neuf lots numéros deux, trois et quatre sur un plan fait par L. H. Filié, voyer, le 31 mars 1886, déposé pour référence en l'étude de E. Bacon, alors notaire en cette ville.

Conditions — Un tiers en plus comptant, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de sécurité et aussi l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année présente A. D. de 1905 et devant payer pour l'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

W. S. Benedict, avocat.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 26 28

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE

2126 rue Harmonie, entre les rues Saratoga et Fr ahlin.

Succession de Mme Celia Sheridan, Veuve de Robert Carter.

No 75,212—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 février 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Harmonie, Saratoga et Franklin, désigné par le No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations sont désignées par le No 2126 rue Harmonie, et comprennent un cottage simple en bois, barrière en fer sur le devant et contenant environ 4 chambres, hangar, citerne, etc.

Une bonne résidence ou un placement payant.

On tiers en plus comptant, la balance s'il y en a à un crédit de 1 an, la portion de crédit devant être représentée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui même endossé portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée et la police transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer ses dépens du moment qu'ils seront exigibles les taxes dues et exigibles de 1905; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur

L. E. Hoover, avocat

25 fév—2 5 26—mars 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à deux étages bien située et désirable,

Dans un Voisinage Aristocratique,

1315 AVENUE JACKSON,

Entre les rues Coliade et Chestnut.

SUCCESSION DE HENRY J. LEOVY.

No 68,713—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 14 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 février 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Coliade et Chestnut, et mesurant 60 pieds de face à l'avenue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, ladite portion de terre commençant à 60 pieds sur l'avenue Jackson, 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Chestnut et est composée de tout le lot numéroté 4 et une partie des divers lots numérotés 3 et 5 [illegible] fait par Hugh Grant, [illegible] le 30 [illegible] 1878, et déposé [illegible] en l'étude de E. J. Hamey, alors notaire dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat. Les améliorations sont désignées par le No 1315 Avenue Jackson, et comprennent une résidence en bois à deux étages et mansarde retirée de la banquette et contenant vestibule, environ 12 chambres, chambres à bain, etc. La maison est en bon état, gentiment tapissée, mantelets de cheminées dans les chambres principales et est située dans un des voisinages les plus aristocratiques du quatrième district. La maison peut être inspectée avec une carte de l'encanteur tous les jours, de 1 à 4 heures p. m.; une jolie résidence ou un placement payant.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente et hypothèque devant contenir les clauses de non aliénation et confession de jugement, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 fév—11 12 19 26—mars 5 12 14

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Docket No 75,278, dans l'affaire de la succession de John F. G. Kraus, ledit ordre daté et signé le 28 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 mars 1905, la propriété ci-après décrite :

1° Un lot de terre avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Roussean, Première, Deuxième et Tchoupitoulas, mesurant 45' 7" 4" de face à la rue Première sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Roussean de 125' desquelles deux rues il forme l'encoignure, les bâtisses sur lequel sont connues comme le No 2468 rue Roussean et consistant d'un cottage simple.

2° Le lot avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Roussean, Première, Deuxième et Division, formant l'encoignure des rues Roussean et Première et désigné comme lot A sur un plan par C. Uscas Lewis, ancien et ou inventaire en cool et lequel lot mesurant 161 pieds, 8 pouces de face à la rue Première sur 118 pieds, 8 pouces, 6 lignes de profondeur et façade à la rue Roussean et entre lignes parallèles, les bâtisses sur lequel sont sont connues comme le No 2405 rue Roussean et consistant en un cottage résidence élevé.

3° Un lot de terre avec les bâtisses, dans l'ilet borné par les rues Soraparu, Roussean, Philip et Tchoupitoulas, désigné comme lot B, sur un plan par C. Uscas Lewis, ancien voyer de ville, annexé à un inventaire en cool, et d'après ledit plan le lot B mesurant 74 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Soraparu sur une profondeur entre lignes parallèles de 95 pieds, les bâtisses sur lequel sont connues comme les Nos 449 à 457 rue Soraparu, et consistant en une rangée de demeures en briques.

Les tout desquelles propriétés sont plus complètement décrites dans l'inventaire enregistré en cool, et sur les plans référés, annexés à l'original du dit inventaire pardevant John Watt, notaire, le 13 février 1896, et étant les propriétés premièrement, nouvièmement et septièmement décrites en cool.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en 1 et 2 ans, en un et deux ans, représentée par des billets de l'acquéreur stipulant de porter 8 0/0 par an d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles de sécurités, les acquéreurs assumant au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1905, payant pour les actes de vente pardevant John Watt, notaire, et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

LA PLUS COURTE LIGNE A DENVER
LIGNE DROITE A KANSAS CITY
LA LIGNE LA PLUS DIRECTE POUR LA CALIFORNIE

THE T&P TEXAS & PACIFIC RAILWAY

La seule ligne ayant des chars dortoirs, chars avec fauteuils et wagons allant directement à

DALLAS ET FT. WORTH
SANS CHANGEMENT.

BUREAU DES BILLETS.
207 rue St-Charles,
Au dessous de l'Hôtel St-Charles.
O. B. WEBB, Agent pour la ville des Passages des Billets.

Charbon

Charbon Pittsburg
Charbon Alabama,
Charbon Anthracite,
Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

323 rue Carondelet, coin Union

PHONES 211, 82, 16.

Cour Succursale—4716 rue Magasins, coin Valence.

22 oct—

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, LE 14 MARS 1905.

Succession de Mary Alphonsine Lhote, femme de Germain Leroy, Jr.

No 75,093 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Propriété de Valeur dans les Deuxième et Troisième Districts.

Cette jolie et substanciellement construite résidence.

No 939 rue Montégut, encoignure Remparts (Bornée par les rues Bourgogne et Clouet).

Le cottage double Nos 2436-38, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

Le cottage double Nos 2432-34, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

AUSSI

Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Association" de la Nouvelle-Orléans.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—MARDI, le 14 mars 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 février 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 252 borné par les rues Montégut, Remparts, Bourgogne et Clouet, lequel lot est désigné par le No 15 sur un plan de Jos Filié, daté le 3 décembre 1855 et formant l'encoignure des rues Montégut et Remparts et mesurant 32' de face à la rue Montégut sur 138' 6" de profondeur et façade à la rue Remparts environ, ble avec les améliorations qui s'y trouvent dès gne par le No 939 rue Montégut.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 310, borné par les rues Orléans, Rocheblave, St Pierre et Tonti, lequel lot est désigné par les lettres A et C sur un plan de D. E. Seghers et fils, daté le 2 février 1906 et mesurant 29' 9" de face sur chacune des rues Orléans et St-Pierre et 114' 6" 7" de profondeur et façade sur la rue Rocheblave, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2436—38 rue Orléans.

3° Un autre certain lot de terre, contigu au ci-dessus, désigné sur le même plan de D. E. Seghers et fils par les lettres B et D, et mesurant 30' 2" de face sur chacune des rues Orléans et St. Pierre sur 114' 6" 7" de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2432—34 rue Orléans.

4° Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Association" de la Nouvelle-Orléans, certificat No 2,000, daté le 20 janvier 1903.

Termes et conditions, à savoir—Pour les actions de stock comptant et pour les immeubles : une moitié au plus comptant, la balance en un an et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux, représentés par des billets des acquéreurs portant six pour cent par an d'intérêts à partir du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sous estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur devant assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication, les taxes de 1905, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication, et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

No 845 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat.

9 fév—9 12 19 26—mars 5 12 14

THE
MONONGAHELA RIVER
CONSOLIDATED
COAL & COKE CO.
PAUL SCHERIBAT, Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fournitures de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur le Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; à Algier, au Dry Dock. Phone 38.
Bureau en Ville :
Rue Carondelet 315,
PHONE 576.

18aout—10m—dim sur var

INCORPOREE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 323, vieux No 68 rue Royal.

Capital	$ 500,000 00
Actif	1,145,024 41
Surplus net	216,910 00

CHARLES JANVIER, Président. E. R. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS C. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation $4,613,505 75

8 jan.—1an

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—:o:—

Annonce Judiciaire—Vente en Partage de la Succession de Eugène May—A l'Encan—

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 17 janvier 1905, et signé le 23 janvier 1905, dans l'affaire intitulée Mme Mattie C. May vs Mlle Mamie May, Docket No 74,900 de ladite cour, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et aussi en vertu d'un autre ordre de ladite Cour, dans la même affaire, ledit ordre étant daté et signé le 1er février 1905, et aussi adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et en conformité à un ordre additionnel de ladite Cour, daté et signé le 14 février 1905, dans cette même affaire, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 23 mars 1905, à midi, les propriétés foncières suivantes :

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 33, borné par les rues Canal, Charters, et Bienville, maintenant Iberville et le Passage de la Bourse, lequel lot forment l'encoignure desdites rues Canal et Chartres, et mesurant 22' 11" 4" plus ou moins de face à la rue du Canal sur 50 pieds ou moins de profondeur et de façade sur ladite rue de Chartres; ledit lot de terre étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Filié, alors voyer de ville, le 14 février 1823 et annexé pour référence à un acte passé le 6 mars 1823 pardevant M. de Armas, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue sous les Nos 601 et 605 rue du Canal à l'encoignure de la rue Chartres, occupée par la pharmacie de May, Ltd. La propriété sera vendue sujette au bail existant. Les renseignements à la vente.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 33, borné par les rues Pelican, Perrier, Prytanée et Amelie, mesurant 30' 1" de face à ladite rue Pelican sur 104' 8" 4" de profondeur entre lignes parallèles et faisant partie du lot B en plus près de la rue Perrier et contigu au lot A, lequel lot A et B sont représentés sur un plan particulier annexé à un acte passé pardevant Marcos T. Dupree ancien notaire en cette ville le 30 juillet 1866.

3° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans ledit deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 33 borné par les rues Pelican, Prytanée, Perrier et General Taylor, désigné par la lettre A, et mesurant 32' 10" 4" sur la dite rue Pelican sur une profondeur de 123' 10" 4" sur le côté le plus près de la rue Perrier, et 122' 7" 6" sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le tout entre lignes parallèles, en mesure américaine, et d'après le plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Filié, voyer, à la date du 1er mars 1890, annexé à et faisant partie de l'acte d'achat ci-après mentionné de ladite propriété. Ladite portion de terre est composée des portions du fond des lots 1, 2, 3 et 4, lesquels figurent aux mêmes sur un plan fait par J. A. L'Etondeau, voyer, daté le 8 septembre 1884, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Macdon, ancien notaire en cette ville, le 22 janvier 1886, enregistré par ledit Eugène May, par achat fait à "Eureka Homestead Society", d'après l'acte passé pardevant ledit ancien notaire, Marcel T. Ducros, le 10 mars 1880, enregistré dans le bureau des hypothèques dans le livre 128, folio 356. Les améliorations consistent en des bâtisses d'écurie.

4° Quatre certains lots d'inhumation dans le cimetière de la Métairie en cette ville, maintenant étant au nom de feu Eugène May, dans la section 1, sous les lots 143, 144, 97 et 98 [illegible] C, mesurant 12' de face sur 24' de profondeur.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, avec lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité, les paiements différés devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an, intérêt payable annuellement. Les acquéreurs assument en plus et au dessus de leurs enchères, le coût de tous les certificats, les taxes de 1905, les primes dues, s'il y en a, sur les polices d'assurances, et de payer le prix rata de toutes les polices d'assurances non expirées de la date du passage des actes jusqu'à la date de l'expiration des dites polices d'assurances, de déposer 10 pour cent des prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Les actes de vente devant être passés pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs. Les loyers provenant de n'importe lequelle des propriétés vendues, n'appartiendront aux acquéreurs qu'à partir de la date du passage des actes de vente.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Carleton Hunt, avocat de la demanderesse.

E. J. Thilberger, John J. Finney, avocats de la défenderesse.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 23

E. J. LOUAPRE,

233 rue Decatur.

SEULE MAISON FRANÇAISE,

Articles Divers pour Epiciers,

—Agent au Sud pour les—

BALANCES DE HOWE.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Adolph Duena.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 75,463—Division E—Attendu que Adolph Dagod, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Duena, décédé intestat, ainsi et pour le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déclarer dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne devrait pas lui être fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. — Ernest T. Florence, avocat.

11 mars—11 15 20

Succession de Mme Marie Mathmann veuve par premier mariage de Gerhard Meyer et par deuxième mariage de Ry Biemer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72,655 et 73,678, consolidés — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suiv